

CARTE BANCAIRE

FACTURE

Page 1 / 1

A0000000031010

VISA

LE 19/12/22 A 11:03:28

AURILIS GROUP

46100

FIGEAC

2528655 32177415000270

30002

#####4151

3D273D227F527DEF

001 000003 142 C @

NO AUTO: 666436

MONTANT :

81,62 EUR

65 34 77 33

CLERMONT FERRAND CEDEX 2 - FRANCE

ta : compta.clients@flauraud.fr

aud.fr litige.retour@flauraud.fr

N° compte client : 24 - Tiers payeur : 24

N° de facture : 43721393 du 19/12/2022

N° TVA CEE :

BEFFARA ELAGUAGES

46100 CAMBURAT

DEBIT
TICKET CLIENT
A CONSERVER

evisé : EUR

veuillez adresser vos règlements à : AURILIS GROUP SAS - Service Comptabilité - 1 Bd de Verdun - BP 329 - 15003 AURILLAC

N°	Référence	Désignation	Prix U. Brut H.T.	Qté	Remise	Prix U. Net H.T.	Montant Net H.T.	Taux TVA
	Livraison :	24 COMPTANT FIGEAC 46100 CAMBURAT						
		BL 16432795 du 19/12/2022						
		Commande VBQC 1231602 1 (BOCP)						
1	SPIC85	TUBE POLYAMIDE SPIRALE 4M D8 BSP	3660058027984	46,39	1,00	46,39	46,39	20,00
2	ISI061101	RACCORD TARAUD FEM CYL. G1/4 IS	3660058177337	21,63	1,00	21,63	21,63	20,00
						Cumul par BL	68,02	

FLAURAUD

19 DEC. 2022

A PAYER

Toutes les marques utilisées sur ce document ne le sont qu'à titre de référence pour indiquer la destination des produits conformément à l'article L.713-6B du code de la propriété intellectuelle.

CONDITIONS DE REGLEMENT		
Carte bancaire	19/12/2022	81,62

Nos coordonnées bancaires

LCL

IBAN : FR64 3000 2022 2700 0006 0021 M67

BIC : CRLYFRPP

	TVA 20,00 %	TOTAL EUR
Base HT	68,02	68,02
Montant TVA	13,60	13,60
Total TTC	81,62	81,62
A déduire		0,00
Net à payer		81,62

A joindre à votre règlement

Montant TTC : 81,62 EUR

Date d'échéance : 19/12/2022

Tiers payeur : 24_N

N° de facture : 43721393

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE : Toutes nos marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur, même en cas de retour ou d'envoi effectué franco de port. Aucun retour de marchandises ne pourra être effectué par le client sans l'accord préalable écrit d'AURILIS GROUP SAS. Tout client professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard d'AURILIS GROUP SAS, d'une indemnité forfaitaire de 40 Euros, montant fixé par décret, pour frais de recouvrement (Art. L441-8, I-al. 12 du Code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, AURILIS GROUP SAS peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification. Conformément à l'article 1229 du Code civil, le client devra payer un montant égal à 5% du montant H.T. de la facture au titre de la clause pénale en cas de non-paiement 15 jours après avoir été mis en demeure de payer. Il est expressément stipulé que le transfert de la propriété des marchandises susvisées ne s'opère qu'au paiement intégral de ces dernières (Art. L624-16 du Code de commerce). En cas de litige, les tribunaux de Clermont-Ferrand sont seuls compétents.

CONDITIONS DE REGLEMENT : Pénalités dues en cas de retard de paiement : taux de refinancement de la BCE + 10 points. Seule la taxe correspondant au prix effectivement payé ouvre droit à déduction. Aucun escompte n'est prévu pour règlement anticipé.

AURILIS GROUP SAS - Capital 7 538 392 Euros - Code APE 4531Z - SIREN 321 774 150 - RCS Clermont-Fd